http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial de Benoit Van Keirsbilck

Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté (1)



Les attaques contre la jeune GretaThunberg ont atteint des sommets inégalés. Des personnalités connues (2), philosophes, politiciens, ont tenu des propos d'une agressivité inouïe. On a largement quitté le registre des débats d'idées, les attaques se sont focalisées sur son âge (bien sûr !), son «handicap», son apparence physique.

Certains en France regrettaient déjà l'abrogation des châtiments corporels qu'ils lui auraient bien infligés avec un sadisme pervers. Des propos haineux qui sont souvent l'apanage de l'extrême droite, mais qui ont été relayés par des gens de tous bords, qui disent beaucoup sur ceux qui les tiennent.

L'attitude des députés français (de droite et d'extrême droite) aura été pitoyable ; ils sont capables de dérouler le tapis rouge pour des dictateurs, mais pas pour réveiller leur conscience (c'est vrai qu'en l'espèce, il s'agissait d'entendre déballer leur incompétence sur le dossier climatique).

Quelle morgue ! Quelle autosuffisance ! Quelle condescendance ! Comme si les adultes n'avaient rien à apprendre des enfants. Comme si, parce qu'on est un enfant, on avait d'office tort et pas droit à la parole. Comme si, parce qu'on a «que» 16 ans, on était incapable d'avoir des positions personnelles. Comme si les enfants étaient nécessairement manipulés et les seuls à l'être !

Comme si Trump et tous les climatonégationnistes (3) n'étaient pas manipulés par les grosses fortunes, les grosses industries, le complexe militaro-industriel, le monde de la finance, qui ont tout intérêt à faire passer les changements climatiques pour des fake news? Comme si chacun.e d'entre nous n'était pas au minimum influencé.e, mais généralement manipulé.e par la presse, la pub, les politiques qui nous vendent monts et merveilles ?

Greta à l'immense mérite d'avoir participé à réveiller les consciences. Elle ne prétend pas détenir LA vérité. Devant l'Assemblée nationale en France, elle dit explicitement : «*ce n'est pas moi que vous devez écouter, mais les scientifiques*». Elle n'est jamais que le messager, mais on préfère tirer sur elle qu'entendre ce qu'elle a à nous dire.

Sa communication ne serait pas parfaite, entendons-nous également ! Pourtant, il y en a peu qui peuvent se targuer de devenir mondialement connu.e.s en quelques mois, à secouer les consciences, à se faire inviter dans tous ces lieux de «pouvoir». Pas une seule boîte de Com' avec leurs gros budgets et moyens illimités ne serait capable de faire mieux !

Il faut espérer qu'elle est soutenue et aidée dans son combat. Seule face à cette meute qui aboie contre elle, ce serait intenable. Pour notre part, nous admirons son engagement (à elle et à tous ces jeunes qui sortent de leur confort pour tenter, à leur niveau, et avec leurs moyens d'améliorer le monde). Entre toutes les Greta du monde (qui ne sont ni saintes, ni parfaites, mais admirables dans leurs engagements) et les jeunes fachos d'extrême droite nostalgiques du nazisme, notre choix est vite fait.

Que tous les détracteurs de Greta aient l'humilité de se regarder dans la glace et se poser la question de ce qu'ils font réellement pour la planète et l'avenir de nos enfants.

Sur ce, nous souhaitons à chacun de survivre à la canicule.

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) Guy Béart, La vérité.
(2) On ne va pas les citer pour leur donner une publicité qu'ils ne méritent pas; et on s'abstiendra de citer les extraits des «réseaux sociaux» qui sont proches du dépotoir.
(3) Les termes «climato-sceptiques» et «climato-réalistes» sont des abus de langage qui cachent mal ce qui relève du négationnisme.

Le sommaire du numéro 386

ARTICLES

1

Éditorial : Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté – Benoît Van Keirsbilck

3

Carnet de voyage II - Retour vers le futur – Fred Mawet et Thomas Michiels

18

S'engager pour la démocratie. La mobilisation des collectifs d'expérimentation démocratique – Laurent Lardeux, pour l'INJEP

22

Des médecins mieux soutenus dans la lutte contre les violences sexuelles – Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes

24

Précarité des jeunes : quelle évolution ? – Interpell'action

JURISPRUDENCE

33

Cour constitutionnelle – 28 février 2019 – n° 36/2019 Droit civil et familial – Accueil familial – Loi du 19 mars 2017 - Art. 387octies C.civ - Délégation de la compétence de prendre des décisions importantes entre les accueillants et les parents/le tuteur – Absence d'accord - Ingérence très importante dans le droit au respect de la vie familiale des parents et de l'enfant concernés – Absence de garanties suffisantes – Défaut de proportionnalité – Annulation

38

Conseil du Contentieux des Étrangers – 24 avril 2019 - n° 220 190 – Droit des étrangers – Statut de réfugié – Craintes d'être persécuté en raison de l'orientation sexuelle – Maroc – Prudence particulière requise dans l'interprétation des déclarations en raison du jeune âge - La découverte de son homosexualité est un processus complexe difficile à expliquer, même pour les adultes – Qualité de réfugié reconnue

JEUNES À DROIT

42

Pleins feux jeunes ! Quand le théâtre rencontre le droit – Florence Bourton

---

ICI ET AILLEURS

Un ami, un grand Homme, nous a quittés

Christian Wettinck s'en est allé. Ce brillant juriste liégeois, militant jusqu'au bout des ongles, a été avocat, juge au Tribunal de première instance de Liège, conseiller au Conseil d'État pour terminer sa carrière de manière peu conventionnelle, comme juge de paix à Grâce-Hollogne.

Et dans chacune de ses fonctions, il a toujours cherché à innover tout en redonnant ses lettres de noblesse au sens de la Justice, celle qui considère que la pauvreté n'est pas un crime. Il a participé à la création de l'Association syndicale des magistrats, et était aussi membre fondateur de Défense des enfants International Belgique et membre du Comité de rédaction du Journal du droit des jeunes auquel il a activement contribué pendant de nombreuses années. Une pensée émue à lui et à sa famille.

Commission de déontologie (bis)

Déjà un changement (ou une rectification ?) dans la composition de la Commission de déontologie annoncée dans cette rubrique, le mois dernier : Dominique Defraene est remplacé par Olivier Huybrechts, Abraham Franssen par Jacques Fierens et Cécile Mathys par André Lemaître (AM 16/07/2019 modifiant l'AM du 4/06/2019).

La Belgique…

La France vient d'adopter une législation interdisant les violences éducatives ordinaires qui insère une disposition dans le Code civil : «L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques». Elle prévoit en outre que «Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er septembre 2019, un rapport présentant un état des lieux des violences éducatives en France et évaluant les besoins et moyens nécessaires au renforcement de la politique de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien à la parentalité à destination des parents ainsi que de formation des professionnels concernés». Une mention y relative doit aussi apparaître en première page du carnet de santé de chaque enfant.

… bonne dernière

Tout comme la Belgique, la France accusait un retard impardonnable en matière de lutte contre la violence dans le contexte éducatif, malgré nombre de condamnations internationales et rappels à l'ordre. Cette dernière vient de combler cette lacune. La Belgique reste en rade.

Forum participatif première

Le Conseil de la Jeunesse entamera dans les prochains mois sa mue en Forum des jeunes en Fédération Wallonie- Bruxelles. La participation des jeunes sera au coeur du Forum, ouvert à tout jeune âgé de 16 à 30 ans, vivant en Fédération Wallonie- Bruxelles et souhaitant y mener des projets collectivement.

Nous souhaitons bonne chance au futur Forum, en espérant que cette nouvelle transformation soit plus réussie que les tentatives précédentes.

Le respect de ses propres règles

Par cinq arrêts (n° 244.800 et suivants) du 14 juin 2019, le Conseil d'État a annulé plusieurs licences d'exportation d'armes destinées à l'Arabie Saoudite, à la suite de recours introduits par la Ligue des droits humains et la CNAPD.

Le Conseil d'État a constaté que la Région wallonne avait omis d'examiner un des critères prévus par la législation qui consiste à vérifier le comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale et notamment son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances et le respect du droit international.

Et quand on sait que dans la toute grande majorité des conflits armés, les enfants payent le prix fort, c'est vraiment une mesure de protection de l'enfance qui a été édictée.

La surveillance pénitentiaire est sur des rails

Le Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP) procède au recrutement des nouveaux membres et des secrétaires pour les Commissions de Surveillance (CdS).

Il recherche pas moins de 350 commissaires et une trentaine de secrétaires pour composer les 31 Commissions qui opèrent la surveillance dans les 35 prisons du pays.

Aucune qualification ni expertise spécifique n'est requise (à l'exception de 2 juristes et 1 médecin par CdS). L'objectif est d'ouvrir largement la porte des CdS afin que leur composition reflète au mieux la diversité de la société.

Le CCSP devra être opérationnel pour le 1er septembre. Voir : www.ccsp.belgium.be

De la sous-traitance …

La nouvelle campagne de sensibilisation du Miroir Vagabond est particulièrement accrocheuse. Elle a été lancée via une «Lettre de renon à la liberté associative, à l'autonomie d'action, (et à la visée émancipatrice des projets) de votre asbl», par laquelle le «Service de la Région Vallonnée, Direction du Contrôle et du Formatage » informe les associations de leur renoncement à la liberté associative, autonomie d'innovation et création de projets ayant du sens ainsi qu'aux visées émancipatrices et citoyennes de leurs activités.

(Voir : http://miroirvagabond.be.

… à la maltraitance ?

Par cette approche originale, l'association cherche à attirer l'attention sur les dérives qu'elle constate dans le droit d'association : suspicion d'abus généralisé, d'argent public mal utilisé, contrôles et contraintes administratives de plus en plus pesantes, épée de Damoclès sur les aides à l'emploi…

À cela s'ajoute le glissement des modes de subventions structurelles vers des systèmes de financement par appels à projets limités dans le temps.

L'ensemble fragilisant le mouvement associatif dans sa capacité à se projeter dans l'avenir et à développer une action cohérente face à la pression de certaines politiques publiques.

À travers cette campagne, le Miroir Vagabond souhaite à la fois attirer l'attention des politiques sur la plus-value sociétale de l'autonomie associative, mais aussi conforter les professionnels et bénévoles dans l'extrême nécessité de leurs actions pour le bien commun.

Et pour la qualité, on repassera ?

Les chargés de prévention, fonction qui a été créée par le Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse sont pratiquement tous connus, désignés après une procédure accélérée qui déroge à tous les principes de la fonction publique. Pratique pour recaser quelques cabinetards ou pour faire plaisir à d'anciens conseillers ou directeurs, remercier quelques amis de bons et loyaux services.

Quant à la fonction, si elle est définie par le Décret (art. 11), elle doit être construite. Et il nous revient que certains se voient déjà dans la peau du Grand Vizir, haute autorité face aux Services d'action en milieu ouvert. Ça promet !



Les bésicles de Jiji

(P)aire de gants

Un titre du *Soir* (1er avril) :« ***Erdoğan*** *malmené aux élections municipales* ». Quoi qu'on pense du Maître du Bosphore, mutiler son patronyme à l'ère informatique relève de la fainéantise linguistique. Le nom s'écrit « Erdo**ğ**an » ; la lettre « ğ », inconnue en français, est **muette** (comme l'opposition qu'il souhaite) et a la valeur d'un **soupir** (comme celui d'un prisonnier). Le lendemain, l'adversaire n'est pas épargné : « ***Imamoğlu****, l'homme qui a conquis Istanbul* ». C'est « **İ**mamo**ğ**lu », qui n'a rien à voir avec la **colle**, d'autant que « u » sans tréma fait « ou » ; en outre, il faut un point sur le « İ », même majuscule, car « ı sans point » en turc donne « e » en français. Une soirée pluvieuse ? dans la barre d'outils, cliquez sur « Insertion », puis sur « Ω » et savourez les **loukoums**.

Désunion européenne

Au *Moniteur* du 12 avril, le traduisement d'un décret flamand du 22 mars 2019 « *portant **les** mesures temporaires en cas de retrait du Royaume-Uni de **l'Union européenne sans accord*** ». Comme on les comprendrait de fuir pareille **pétaudière** ! Mais en l'espèce, le scribouillard aurait dû s'en tenir fidèlement à l'original néerlandais, d'une clarté irréprochable, et écriver : « ***pour le cas où le Royaume-Uni se retirerait sans accord de l'Union européenne*** ».

Contenant contenu

Dans l'édition du 23 avril, un arrêté royal du 4 avril 2019 amende celui du 28 décembre 1976 relatif au congé pour exercice d'un mandat politique, en raison de modifications introduites en Flandre par le décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale. On lit dans le préambule : « *Considérant que* [conformément à ce décret] *presque chaque **commune** établie dans le **giron** du **conseil de l'aide sociale** doit instituer un comité spécial du service social* ». Voici le **C.P.A.S.** devenu la **matrice** de la **commune** ! Une fois de plus, il faut consulter l'original néerlandais : la commune doit instituer le comité **au sein** du conseil de l'aide sociale. Attention, traduiseur subversif.

Ça tombe dru

- Un titre du *Soir* (29 mars) : « *La **tête** de la DG Personnes handicapées pointée du **doigt*** ». Sur la **tempe** ?
- *Ibidem* (2 avril), au parlement britannique, « *L'**opposition travailliste** était **opposée** au maintien de la liberté de circulation des **travailleurs*** ». Contre tout ce qui est pour…
- Aussi (3 avril), sur la fraude aux **procurations** électorales : « *Le **mandataire** doit fournir un certificat de son médecin ou de son employeur s'il veut qu'on vote **à sa place*** ». Le système fonctionne aussi en **cascade** ? Il s'agit bien sûr du **mandant**.
- Itou (10 avril), l'éditorial porte sur la migration et la querelle entre l'ancien responsable (NVA) et la nouvelle (VLD) : « *(la volonté) de respect des droits de **l'homme de celle** qui lui succède* ». Le **mari** de **Maggie** est **persécuté** ?
- Encore (16 avril), selon un journaliste de France-Info, le **Saint-Siège** apprend « *avec **incrédulité** et tristesse la nouvelle de l'incendie* » de **Notre-Dame de Paris**. Si même là on **ne croit plus** à rien…
- De plus (17 avril), on trouve à Berne une « *Maison des religions* » qui accueille une **mosquée**, un temple hindou, une église, un temple **bouddhiste**… « *La tolérance (...) implique que chacun mette de l'eau dans son **vin*** ». Pas si facile pour tout le monde.
- En sus (18 avril), une brève de l'*AFP* au sujet de la Suède qui remilitarise « *la **petite** île de Gotland* », dans la Baltique. **3000 km²**, 1/3 de la **Corse**, c'est rikiki ?
- Et même (23 avril), l'éditorialiste expose que la création d'écoles **bilingues** se heurterait à une interprétation rigoriste des lois linguistiques de **1963**. « *Mais **46** ans ont passé !* ». Vivement un bon cours de **maths** en **arabe**.
- Et enfin (30 avril), sur le soutien de la FGTB et des Mutualités socialistes au PS : « *Voici les trois **frères** de **lance** qui scellent leur union sacrée* ». Camarades, ça va **saigner**.
- Le *Moniteur* du 2 avril publie le décret flamand du 1er mars 2019 « *relatif à une **politique** du **cirque*** » (« *circusbeleid* »). Trop tard : le **cirque politique** bat déjà son plein.

- Dans *La libre* (29 mars), J. Milquet égale à elle-même : « *S'il y a bien une personne à qui on ne peut pas* ***reprocher*** *d'****avoir tout donné*** *au CDH, je pense que c'est moi* ». Elle a donc **limité** sa **générosité** pour son parti.
- L'arrêt n° 243.671 du 12 février 2019 a débouté une requérante qui demandait une «*indemnité pour préjudice exceptionnel au sens de l'article 11 des lois coordonnées sur le* ***Conseil d'État d'un montant de 154.791,45 EUR***». Vexés, les sages de la rue de la Science !
- Transmis par la RTBF Radio (21 avril, midi), le journaliste de France 2 : « *Vous allez entendre le pape donner sa bénédiction* urbi et **orbite** ». D'**agneau pascal**.